Docusign Envelope ID: 9FD12B00-BC86-411E-97A6-D8BF7E4EDBDE

N° IP Paris2025/039/D/DGS/LK/P

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

DÉCISION
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Thierry COULHON, Président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris,

Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 modifié portant création de l'établissement public expérimental Institut Polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Thierry COULHON aux fonctions de Président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris ;

Vu le Règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris du 14 mars 2025 ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2024 portant nomination de M. Baptiste BOURBOULON aux fonctions de Directeur général des services de l'Institut Polytechnique de Paris ;

Décide :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry COULHON, délégation est donnée à M. Baptiste BOURBOULON, pour signer tous actes, décisions et conventions relevant des compétences du Président du directoire, dans la limite le cas échéant de la délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration.

Article 2 :

Délégation est donnée à M. Baptiste BOURBOULON, aux fins de signer :

- Les actes relevant des fonctions d'ordonnateur, y compris les certifications du service fait ;
- Les engagements juridiques, notamment ceux relatifs à la passation des marchés publics dans la limite de 500 000 €HT pour les engagements de dépenses, les bons de commande, les conventions dont les contrats attributifs d'aide, les décisions d'attribution et les décisions de financement de toute nature ;
- Les lettres d'engagement, contrats de travail et tous actes se rapportant au recrutement et à la gestion des personnels, à l'exception des décisions portant sanction disciplinaire ;
- Les ordres de mission et autres actes relatifs aux déplacements des personnels.

Docusign Envelope ID: 9FD12B00-BC86-411E-97A6-D8BF7E4EDBDE

Article 3 :

Le délégataire est tenu de se conformer aux lois, décrets, règlements et circulaires en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des décisions, règlements et procédures internes à l'Institut Polytechnique de Paris. Il rend compte, en tant que de besoin, de l'usage fait de cette délégation.

Le délégataire est autorisé à subdéléguer sa signature.

Article 4 :

La présente décision abroge les précédentes délégations accordées au délégataire.

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Institut Polytechnique de Paris à l'exception du spécimen de signature.

Une copie de la présente décision et des éventuelles décisions portant subdélégations seront transmises à l'agent comptable.

Fait à Palaiseau, ***en un exemplaire original***.

Thierry COULHON

4/28/2025

Signé par :

Thierry Coulhon

F4F11FDF57DC43C...